

associations de consommateurs, mais le gouvernement lui-même approuvent nettement la façon dont ce comité analyse les projets de loi.

Franchement, c'est grâce aux deux côtés du Sénat que nous avons pu présenter un rapport qui soit non seulement unanime mais assez solide pour que le gouvernement accepte les trois quarts des recommandations qu'il contient.

Des voix: Bravo!

(Les motions sont adoptées, et les projets de loi sont lus pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ces projets de loi pour la troisième fois?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, étant donné que le président et le vice-président s'entendent, semble-t-il, pour dire que l'étude préalable de ces projets de loi a conduit à des efforts extrêmement constructifs permettant l'inclusion de 12 amendements dans les versions finales, peut-on obtenir le consentement du Sénat pour adopter ces projets de loi en troisième lecture, en tenant pour acquis qu'il ne reste pas grand-chose à faire au comité? Je ne veux rien imposer à mes collègues. Je soumetts simplement cette proposition car à ma connaissance, le comité n'a plus grand-chose à faire au sujet de ces quatre projets de loi.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, sauf erreur, le leader adjoint du gouvernement connaît notre position au sujet de l'étude préalable des projets de loi. Je comprends parfaitement sa tentative subtile pour m'amener à souscrire à sa demande. Je le déplore, mais nous devons nous en tenir à notre position selon laquelle les projets de loi doivent être renvoyés au comité.

(Sur la motion du sénateur Poitras, les projets de loi sont renvoyés au Comité permanent des banques et du commerce.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE
INTERPARLEMENTAIRE TENUE À SANTIAGO, AU CHILI—SUITE
DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Bosa, attirant l'attention du Sénat sur la quatre-vingt-sixième Conférence interparlementaire, tenue à Santiago, Chili, du 7 au 12 octobre 1991.—(*L'honorable sénateur Nurgitz*).

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier le sénateur Bosa d'avoir soulevé cette question. Demain, j'ai l'intention de déposer un rapport officiel au titre de la *Présentation de rapports de délégations interparlementaires*. Toutefois, j'ai quelques observations à faire immédiatement.

Cette conférence a été tenue à la place de celle qui aurait dû avoir lieu en 1973. Les événements du Chili, à cette époque, puis la prise de pouvoir par les militaires sous la direction du général Pinochet, avaient empêché qu'elle ait lieu. C'était donc une conférence de reprise de contact.

En octobre 1990, le Chili, suite à l'adoption d'une nouvelle constitution, à l'élection d'un nouveau gouvernement et à son retour à la démocratie, était de nouveau accueilli au sein de l'union interparlementaire. C'était un événement particulièrement touchant pour les parlementaires chiliens que de pouvoir célébrer le retour de la démocratie et, en fait, le retour au sein de la communauté internationale.

Un des premiers objectifs du gouvernement du président Aylwin fut de réintégrer le Chili dans la famille des nations après en avoir été exclu pendant 17 ans. La première étape était la reprise des relations diplomatiques avec les pays de l'UPI, à l'exception de Cuba, qui les avaient rompues en 1973.

• (1610)

Le Chili cherche également à jouer un rôle de premier plan au sein des organismes internationaux. Par exemple, pour la première fois depuis plusieurs années, les forces armées chiliennes participent maintenant aux missions de maintien de la paix de l'ONU.

Accueillir la conférence de l'Union interparlementaire s'inscrivait dans ce processus de réintégration. Lors de la séance inaugurale, le président du groupe chilien a exprimé sa vive gratitude à l'Union pour avoir pris la défense des droits humains des parlementaires chiliens et du peuple chilien sous le régime de Pinochet, en disant:

Nous vous souhaitons la bienvenue de tout cœur et avec joie, car le Chili et ses institutions ont réintégré le Parlement mondial avec votre soutien et celui des forces populaires du pays.

Le nouveau gouvernement s'est également engagé dans un programme de libéralisation commerciale, en cherchant à conclure des accords de libre-échange avec les pays de l'hémisphère tout en diversifiant ses échanges commerciaux avec les pays riverains du Pacifique.

J'ai trouvé intéressant d'apprendre quelles relations économiques le Canada entretient avec le Chili. En 1990, notre pays y était le plus important investisseur étranger, avec un apport de près de 500 millions de dollars américains à l'économie chilienne, et un protocole d'entente visant à promouvoir la coopération économique a été signé en juin dernier. Il est conçu comme un plan de développement des relations commerciales et on espère qu'il fera mieux connaître au secteur privé du Chili et du Canada les possibilités de participation dans nos économies respectives.

Pendant notre séjour à Santiago, nous avons eu l'occasion de nous réunir avec des représentants des entreprises canadiennes actuellement en activité au Chili pour discuter de la nature et de l'ampleur des investissements canadiens là-bas. À une autre occasion, j'ai participé à une réunion avec l'équivalent chilien de la chambre de commerce de Santiago pour discuter de questions économiques. Ces réunions ont été extrêmement utiles pour en apprendre davantage à propos des investissements canadiens et pour promouvoir les intérêts canadiens à l'étranger.

Ces rencontres avaient été organisées par l'ambassade du Canada, et je suis tout à fait d'accord avec ce que le sénateur Bosa a dit au sujet de l'ambassadeur du Canada au Chili, M. Michael Mace, et de son équipe. M. Mace connaît bien le travail de l'UPI ainsi que les possibilités de servir les intérêts du Canada qu'offrent les délégations parlementaires. Nous